

On recueille dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord, de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

### Annonces légales

D'un acte sous seing privé, en date du 22 décembre 1885, enregistré à Roubaix, le 31 décembre 1885, n° 75, v° 5 et 6, par le receveur qui a perçu pour droits 18 fr. 75 centimes, et d'après avis des greffes du Tribunal de commerce de Roubaix, le 31 décembre 1885, et de la Justice de Paix du Canton-Est, le 14 janvier 1886.

### Formation de Société

Aux termes d'un acte passé devant M. Auguste LEFEBVRE, soussigné, qui en a la minute et l'un de ses collègues notaires Valenciennes, les 30 décembre 1885 et 4 janvier 1886, portant cette mention :

1° M. Charles-Auguste Delame, négociant au Tribunal de Commerce de Valenciennes, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant et domicilié à Valenciennes ; 2° M. Maurice Delame, son fils, propriétaire, demeurant et domicilié à Valenciennes ; 3° M. René Delame, son autre fils, aussi propriétaire, demeurant et domicilié à Valenciennes.

Ont formé entre eux une société au nom collectif ayant pour objet la fabrication, l'achat et la vente de bas batisés et autres tissus mêlés de fil de coton, ainsi que toutes autres opérations qui se rattachent à cette branche d'industrie.

Le siège de la société est à Valenciennes, rue des Foulons, 17 ; sa durée est de 9 années qui ont commencé à courir le 1<sup>er</sup> janvier 1886.

La dénomination de la société continuera à être :

Delame-Lelièvre et fils qui est le titre sous lequel était connue la précédente société formée entre M. Charles-Auguste Delame et M. Léopold Delame-Lelièvre, son père, le 14 janvier 1849.

Et la raison sociale portera les mêmes noms.

Le capital social est fixé à trois cent mille francs qui sont apportés dans la société par les associés dans les proportions suivantes :

M. Charles-Auguste Delame, pour 200.000 fr.  
M. Maurice Delame, pour 50.000 fr.  
M. René Delame, pour 50.000 fr.

Ces sommes sont versées dans la caisse sociale, le 1<sup>er</sup> janvier 1886, soit en espèces, soit en marchandises.

Chacun des associés pourra faire usage isolément de la signature sociale, mais il n'obligera la société que pour les affaires qui l'intéressent ; toutefois, lorsqu'il s'agira d'opérations s'élevant au

delà de 10.000 fr. il faudra, pour leur validité, la signature de deux des associés.

Des expéditions dudit acte de société ont été déposées, l'une au greffe de la Justice de Paix du Canton est de Valenciennes, l'autre au greffe du Tribunal de Commerce de la même ville, le 12 janvier 1886, conformément à la loi du 24 juillet 1867.

### IMMEUBLES A VENDRE

Etude de M. DUTHOIT, notaire à Roubaix.

### VILLE DE ROUBAIX

Rue de la Rondelle, n° 8 et n° 24

### MAISONS

à usage d'habitation et d'atelier

à vendre par suite de liquidation

L'adjudication aura lieu le mercredi 3 février 1886, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais-de-Justice, à 11 heures du matin.

DESIGNATION : Article premier. Rue de la Rondelle, n° 8. Une maison d'habitation avec dépendances, fonds et terrain, dont le revenu peut être évalué à 1.200 fr. l'an.

Article 2. Même rue, n° 24. Une maison à usage d'atelier avec dépendances, sur et avec une superficie d'environ 122 mètres carrés moitié rue comprise, au loyer mensuel de 50 fr. sans impôts.

Article premier. Mise-à-prix : 15.100 fr.

Article 2. Mise-à-prix : 6.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° Au greffe du Tribunal civil de Lille où est déposé le cahier des charges ; 2° A M. EMILE GODRON, docteur en droit, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, 91, chargé de formalités pour parvenir à la vente.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, le 5 janvier 1886.

Signé : EM. GODRON. Enregistré le onze janvier 1886. Recu 1 fr. 88, décimes compris.

Signé : ROVEL. Etude de M. J. LEFRANCO, avoué à Lille.

### MAISON A VENDRE

à usage grand port et magasin

ET 6 ARES 24 CENTIARES DE TERRAIN A VENDRE

par suite de saisie immobilière

L'adjudication aura lieu le mercredi 3 février 1886, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais-de-Justice.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués.

DESIGNATION : Commune de la Chapelle-d'Armentières. Une maison à étage, sise rue Marie, avec grand port et magasin, sur les bords de la rue de l'Hospice, derrière la rue de l'Hospice, d'un côté à la veuve Liébert, occupée par M. Mangin, et de l'autre côté à la veuve Hespel, faisant face à la rue.

Cette propriété est occupée par la partie saisie et est reprise à la matrice cadastrale sous le n° 526, case 361, section A, n° 61 et 62, de la commune de la Chapelle-d'Armentières.

MISE-A-PRIX : La mise-à-prix a été fixée par le poursuivant à la somme de mille, et à 1.000 fr.

Cette vente se poursuit à la requête de M. Léon Raccuz, négociant en grains, demeurant à Arras, ayant pour avoué M. Emile GODRON.

En présence de Louis Blanc, quart marchand de grains, demeurant à la Chapelle-d'Armentières, sous peine de forclosure.

En exécution et suivant procès-verbal de l'huissier Armentières, en date du 3 novembre 1885, enregistré et transcrit avec exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Lille, le 5 novembre 1885, vol. II, n° 61 et 62, par M. le conservateur qui a perçu les droits.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales à prétendre sur l'immeuble saisi devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de forclosure.

Cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, déposé au Tribunal civil de Lille.

L'adjudication aura lieu le mercredi 3 février 1886, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais-de-Justice.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués.

DESIGNATION : VILLE DE SECLIN

Quatre maisons dont une à étage, avec toutes leurs dépendances, et 3 ares 39 centièmes de terrain, manoir et cour ; tenant par devant à la rue de l'Hospice, derrière à l'artère deux, d'un côté à la veuve Liébert, occupée par M. Mangin, et de l'autre côté à la veuve Hespel, faisant face à la rue.

Ces maisons sont occupées sans bail par divers locataires.

MISE-A-PRIX : 12.135 fr.

Par acte fait au greffe du Tribunal civil de Lille, le 5 janvier 1886, enregistré.

Madame Marie Cambrun, veuve de M. Henri Liébert, marchand-brasseur demeurant à Seclin.

Ayant pour avoué M. J. Le-franco.

A déclaré surendre au sixième, c'est-à-dire porter à la somme de 12.135 fr., outre les frais et charges, le prix du bien sus-désigné, adjugé à M. J. Liébert, propriétaire à Seclin, moyennant le prix principal de 10.400 fr., suivant procès-verbal dressé par M. Collette, notaire à Seclin, le 20 décembre 1885, enregistré.

La vente se poursuit en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Lille, le 7 novembre 1885, enregistré et signifié.

A la requête de : 1° M. Clemence Muteau, veuve de M. Victor Duriez, journalier, demeurant à Seclin ; 2° M. Henri Muteau, religieux, demeurant à Seclin ; 3° M. Auguste Muteau, peintre, demeurant à Seclin, époux de Madame Maria Raymond, M. César Muteau, peintre à Lille, rue d'Isa, 12, veuf de premières noces de M. Adèle Benoit et époux de Madame Muteau, peintre, demeurant à Seclin, époux de Madame Marie-Anne Courmont ; 6° Madame Anais Muteau, épouse de M. Lucien François, instituteur, son dernier en son nom personnel au besoin que comme assistant et autorisée ladite dame, son épouse, demeurant ensemble à Anor ; 7° Madame Laure-Élise Muteau, épouse de M. Jules-Alexandre Arnaud, instituteur, et ce dernier en son nom personnel au besoin et comme assistant demeurant ensemble à Seclin ; 8° M. Arthur Muteau, bricoleur, demeurant à Roubaix. Co-intéressés.

Demandaux ayant pour avoué M. Le-franco. L'uno part.

A la requête de : 1° M. Henri-Jean-Baptiste Jargneau, rempilleur de bois, demeurant à Lille, rue de l'Industrie, 53, veuf de Virginie Muteau, tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tuteur légal de Céline et de Séraphine Jargneau, ses deux enfants mineurs, et de M. J. Henri-César Muteau, journaliste, demeurant à Seclin, époux de Madame Marie-Défilants.

D'autre part. La vente aura lieu en présence ou lui dûment appelé de M. Henri-César Muteau, sus-nommé, en qualité de subrogé tuteur légal de Céline et de Séraphine Jargneau, aussi sus-nommés.

S'adresser pour les renseignements :

1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, où est déposée la minute d'enchères ; 2° A M. J. Le-franco, avoué, poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue du Vert-Bois, 22 ; 3° Et à M. Collette, notaire à Seclin.

Signé : ROVEL.

Associé ou Commanditaire

On demande un associé ou commanditaire, pour exploiter un fonds de teinture, résultats certains. — Ecrire au bureau du journal, sous les initiales D. T.

1911

CONTRE-MAÎTRE

On demande un contre-maître pour l'usage mécanique. Bonnes références sont exigées. — Réponse écrite au bureau du journal, aux initiales M. B.

1204

CHARBONS

Un industriel et changeur. Ecrire au bureau du journal, aux initiales K. M.

12080

BOYNE ALLEMANDE

On demande une bonne allemande, munie de bons certificats. — S'adresser 27, rue des Stations, Lille. 50

EX-COISSAIRE

On demande un ex-coissaire pour l'administration d'une maison quelconque. — S'adresser rue de la Digue, 5, à Lille.

12084

DEMANDE

Un ancien soldat retraité, ex-garde d'une prison civile et militaire, connaît les manœuvres et ayant des références exceptionnelles, désire trouver un emploi quelconque ou un poste de surveillance ou de confiance.

S'adresser à M. Maréchal, rue Saint-Michel, 43, à Douai.

12085

UNE PERSONNE

d'un âge travaillé dans différentes études et administration, désire emploi ; bonne culture. Excellentes références. — S'adresser rue de Fives, 11, le dimanche à Lille.

12086

UNE CUISINIÈRE

d'une quarantaine d'années, désire se placer chez des personnes tranquilles et en bonne soule. — S'adresser rue de la Cité, 51, à Lille.

12087

SERVANTE

On demande une servante de bonne famille de la campagne, rue Léon (anciennement 115, 5, Lille).

12088

Un chauffeur-conducteur

munie de bons certificats, désire se placer chez M. Vanhulst, l'émirant, Petit-Éclair, Lille.

12089

JARDINIER

Un jardinier expérimenté, désire se placer pour un long séjour. — S'adresser rue de la Digue, 5, à Lille.

S'adresser pour les renseignements :

1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, où est déposée la minute d'enchères ; 2° A M. J. Le-franco, avoué, poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue du Vert-Bois, 22 ; 3° Et à M. Collette, notaire à Seclin.

Signé : ROVEL.

Immeubles à louer

JOLIE CAMPAGNE

à louer avec toutes ses dépendances, sise à la veuve Liébert, occupée par M. Mangin, et de l'autre côté à la veuve Hespel, faisant face à la rue.

Ces maisons sont occupées sans bail par divers locataires.

MISE-A-PRIX : 12.135 fr.

Par acte fait au greffe du Tribunal civil de Lille, le 5 janvier 1886, enregistré.

Madame Marie Cambrun, veuve de M. Henri Liébert, marchand-brasseur demeurant à Seclin.

Ayant pour avoué M. J. Le-franco.

A déclaré surendre au sixième, c'est-à-dire porter à la somme de 12.135 fr., outre les frais et charges, le prix du bien sus-désigné, adjugé à M. J. Liébert, propriétaire à Seclin, moyennant le prix principal de 10.400 fr., suivant procès-verbal dressé par M. Collette, notaire à Seclin, le 20 décembre 1885, enregistré.

La vente se poursuit en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Lille, le 7 novembre 1885, enregistré et signifié.

A la requête de : 1° M. Clemence Muteau, veuve de M. Victor Duriez, journalier, demeurant à Seclin ; 2° M. Henri Muteau, religieux, demeurant à Seclin ; 3° M. Auguste Muteau, peintre, demeurant à Seclin, époux de Madame Maria Raymond, M. César Muteau, peintre à Lille, rue d'Isa, 12, veuf de premières noces de M. Adèle Benoit et époux de Madame Muteau, peintre, demeurant à Seclin, époux de Madame Marie-Anne Courmont ; 6° Madame Anais Muteau, épouse de M. Lucien François, instituteur, son dernier en son nom personnel au besoin que comme assistant et autorisée ladite dame, son épouse, demeurant ensemble à Anor ; 7° Madame Laure-Élise Muteau, épouse de M. Jules-Alexandre Arnaud, instituteur, et ce dernier en son nom personnel au besoin et comme assistant demeurant ensemble à Seclin ; 8° M. Arthur Muteau, bricoleur, demeurant à Roubaix. Co-intéressés.

Demandaux ayant pour avoué M. Le-franco. L'uno part.

A la requête de : 1° M. Henri-Jean-Baptiste Jargneau, rempilleur de bois, demeurant à Lille, rue de l'Industrie, 53, veuf de Virginie Muteau, tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tuteur légal de Céline et de Séraphine Jargneau, ses deux enfants mineurs, et de M. J. Henri-César Muteau, journaliste, demeurant à Seclin, époux de Madame Marie-Défilants.

D'autre part. La vente aura lieu en présence ou lui dûment appelé de M. Henri-César Muteau, sus-nommé, en qualité de subrogé tuteur légal de Céline et de Séraphine Jargneau, aussi sus-nommés.

S'adresser pour les renseignements :

1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, où est déposé le cahier des charges ; 2° A M. EMILE GODRON, docteur en droit, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, 91, chargé de formalités pour parvenir à la vente.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, le 5 janvier 1886.

Signé : EM. GODRON. Enregistré le onze janvier 1886. Recu 1 fr. 88, décimes compris.

Signé : ROVEL. Etude de M. J. LEFRANCO, avoué à Lille.

DESIGNATION : Commune de la Chapelle-d'Armentières. Une maison à étage, sise rue Marie, avec grand port et magasin, sur les bords de la rue de l'Hospice, derrière la rue de l'Hospice, d'un côté à la veuve Liébert, occupée par M. Mangin, et de l'autre côté à la veuve Hespel, faisant face à la rue.

Cette propriété est occupée par la partie saisie et est reprise à la matrice cadastrale sous le n° 526, case 361, section A, n° 61 et 62, de la commune de la Chapelle-d'Armentières.

MISE-A-PRIX : La mise-à-prix a été fixée par le poursuivant à la somme de mille, et à 1.000 fr.

Cette vente se poursuit à la requête de M. Léon Raccuz, négociant en grains, demeurant à Arras, ayant pour avoué M. Emile GODRON.

En présence de Louis Blanc, quart marchand de grains, demeurant à la Chapelle-d'Armentières, sous peine de forclosure.

En exécution et suivant procès-verbal de l'huissier Armentières, en date du 3 novembre 1885, enregistré et transcrit avec exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Lille, le 5 novembre 1885, vol. II, n° 61 et 62, par M. le conservateur qui a perçu les droits.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales à prétendre sur l'immeuble saisi devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de forclosure.

Cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, déposé au Tribunal civil de Lille.

Article premier. Mise-à-prix : 15.100 fr.

Article 2. Mise-à-prix : 6.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° Au greffe du Tribunal civil de Lille où est déposé le cahier des charges ; 2° A M. EMILE GODRON, docteur en droit, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, 91, chargé de formalités pour parvenir à la vente.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, le 5 janvier 1886.

L'adjudication aura lieu le mercredi 3 février 1886, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais-de-Justice.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués.

DESIGNATION : VILLE DE SECLIN

Quatre maisons dont une à étage, avec toutes leurs dépendances, et 3 ares 39 centièmes de terrain, manoir et cour ; tenant par devant à la rue de l'Hospice, derrière à l'artère deux, d'un côté à la veuve Liébert, occupée par M. Mangin, et de l'autre côté à la veuve Hespel, faisant face à la rue.

Ces maisons sont occupées sans bail par divers locataires.

MISE-A-PRIX : 12.135 fr.

Par acte fait au greffe du Tribunal civil de Lille, le 5 janvier 1886, enregistré.

Madame Marie Cambrun, veuve de M. Henri Liébert, marchand-brasseur demeurant à Seclin.

Ayant pour avoué M. J. Le-franco.

A déclaré surendre au sixième, c'est-à-dire porter à la somme de 12.135 fr., outre les frais et charges, le prix du bien sus-désigné, adjugé à M. J. Liébert, propriétaire à Seclin, moyennant le prix principal de 10.400 fr., suivant procès-verbal dressé par M. Collette, notaire à Seclin, le 20 décembre 1885, enregistré.

La vente se poursuit en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Lille, le 7 novembre 1885, enregistré et signifié.

A la requête de : 1° M. Clemence Muteau, veuve de M. Victor Duriez, journalier, demeurant à Seclin ; 2° M. Henri Muteau, religieux, demeurant à Seclin ; 3° M. Auguste Muteau, peintre, demeurant à Seclin, époux de Madame Maria Raymond, M. César Muteau, peintre à Lille, rue d'Isa, 12, veuf de premières noces de M. Adèle Benoit et époux de Madame Muteau, peintre, demeurant à Seclin, époux de Madame Marie-Anne Courmont ; 6° Madame Anais Muteau, épouse de M. Lucien François, instituteur, son dernier en son nom personnel au besoin que comme assistant et autorisée ladite dame, son épouse, demeurant ensemble à Anor ; 7° Madame Laure-Élise Muteau, épouse de M. Jules-Alexandre Arnaud, instituteur, et ce dernier en son nom personnel au besoin et comme assistant demeurant ensemble à Seclin ; 8° M. Arthur Muteau, bricoleur, demeurant à Roubaix. Co-intéressés.

Demandaux ayant pour avoué M. Le-franco. L'uno part.

A la requête de : 1° M. Henri-Jean-Baptiste Jargneau, rempilleur de bois, demeurant à Lille, rue de l'Industrie, 53, veuf de Virginie Muteau, tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tuteur légal de Céline et de Séraphine Jargneau, ses deux enfants mineurs, et de M. J. Henri-César Muteau, journaliste, demeurant à Seclin, époux de Madame Marie-Défilants.

D'autre part. La vente aura lieu en présence ou lui dûment appelé de M. Henri-César Muteau, sus-nommé, en qualité de subrogé tuteur légal de Céline et de Séraphine Jargneau, aussi sus-nommés.

S'adresser pour les renseignements :

1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, où est déposé le cahier des charges ; 2° A M. EMILE GODRON, docteur en droit, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, 91, chargé de formalités pour parvenir à la vente.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, le 5 janvier 1886.

Signé : EM. GODRON. Enregistré le onze janvier 1886. Recu 1 fr. 88, décimes compris.

Signé : ROVEL. Etude de M. J. LEFRANCO, avoué à Lille.

DESIGNATION : Commune de la Chapelle-d'Armentières. Une maison à étage, sise rue Marie, avec grand port et magasin, sur les bords de la rue de l'Hospice, derrière la rue de l'Hospice, d'un côté à la veuve Liébert, occupée par M. Mangin, et de l'autre côté à la veuve Hespel, faisant face à la rue.

Cette propriété est occupée par la partie saisie et est reprise à la matrice cadastrale sous le n° 526, case 361, section A, n° 61 et 62, de la commune de la Chapelle-d'Armentières.

MISE-A-PRIX : La mise-à-prix a été fixée par le poursuivant à la somme de mille, et à 1.000 fr.

Cette vente se poursuit à la requête de M. Léon Raccuz, négociant en grains, demeurant à Arras, ayant pour avoué M. Emile GODRON.

En présence de Louis Blanc, quart marchand de grains, demeurant à la Chapelle-d'Armentières, sous peine de forclosure.

En exécution et suivant procès-verbal de l'huissier Armentières, en date du 3 novembre 1885, enregistré et transcrit avec exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Lille, le 5 novembre 1885, vol. II, n° 61 et 62, par M. le conservateur qui a perçu les droits.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales à prétendre sur l'immeuble saisi devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de forclosure.

Cette vente aura lieu aux charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, déposé au Tribunal civil de Lille.

Article premier. Mise-à-prix : 15.100 fr.

Article 2. Mise-à-prix : 6.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° Au greffe du Tribunal civil de Lille où est déposé le cahier des charges ; 2° A M. EMILE GODRON, docteur en droit, demeurant à Lille, boulevard de la Liberté, 91, chargé de formalités pour parvenir à la vente.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, le 5 janvier 1886.

Signé : EM. GODRON. Enregistré le onze janvier 1886. Recu 1 fr. 88, décimes compris.

Signé : ROVEL. Etude de M. J. LEFRANCO, avoué à Lille.

L'adjudication aura lieu le mercredi 3 février 1886, à l'audience des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais-de-Justice.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués.

DESIGNATION : VILLE DE SECLIN

Quatre maisons dont une à étage, avec toutes leurs dépendances, et 3 ares 39 centièmes de terrain, manoir et cour ; tenant par devant à la rue de l'Hospice, derrière à l'artère deux, d'un côté à la veuve Liébert, occupée par M. Mangin, et de l'autre côté à la veuve Hespel, faisant face à la rue.

Ces maisons sont occupées sans bail par divers locataires.

MISE-A-PRIX : 12.135 fr.

Par acte fait au greffe du Tribunal civil de Lille, le 5 janvier 1886, enregistré.

Madame Marie Cambrun, veuve de M. Henri Liébert, marchand-brasseur demeurant à Seclin.

Ayant pour avoué M. J. Le-franco.

A déclaré surendre au sixième, c'est-à-dire porter à la somme de 12.135 fr., outre les frais et charges, le prix du bien sus-désigné, adjugé à M. J. Liébert, propriétaire à Seclin, moyennant le prix principal de 10.400 fr., suivant procès-verbal dressé par M. Collette, notaire à Seclin, le 20 décembre 1885, enregistré.